

# Et les réfugiés dans tout ça ?

**C**omme on pouvait s'y attendre depuis la dernière déclaration du garde des sceaux qui avait qualifié les putschistes de 2003 de détenus d'opinion, Saleh ould Hananna et ses amis ont été libérés ce vendredi en vertu d'une loi d'amnistie décrétée par le CMJD, une loi qui bénéficie à l'ensemble des Mauritaniens poursuivis jusque là pour leur opposition politique ou militaire à l'ex régime de Ould Taya. Donc en dehors de quelques rares éléments islamistes incarcérés pour collusion avec les terroristes algériens du GSPC qui avaient l'on se rappelle beaucoup fait parlé d'eux à Lemghaïty, l'ensemble des détenus politiques et autres exilés ont bénéficié de la mesure. Cette libération qui était indispensable pour une décrispation de la scène politique nationale a été très favorablement accueillie par l'opinion publique et l'ensemble des acteurs politiques locaux dont certains continuent néanmoins à lier l'assainissement de la scène nationale au règlement équitable et définitif de la question des réfugiés basés au Sénégal et au

Mali. Le CMJD on se le rappelle avait dès sa prise de pouvoir reconnu l'existence de ces réfugiés et s'est engagé à revoir ce dossier sensible qui depuis près de deux décennies mine les relations intercommunautaires et constitue un sérieux accroc à l'unité nationale.

Si jusque là aucun engagement clair n'a été pris par les militaires, l'espoir est grand aujourd'hui, après cette amnistie intervenue ce week-end, une amnistie qui accentue un peu plus les grands espoirs nés du putsch du 3 août.

Quoiqu'il en soit, cette question cruciale devrait constitué la priorité des priorités car, qu'on le veuille ou non c'est de là que prennent leur source tous les problèmes du pays.

Le tout dernier recensement effectué par le HCR a identifié près de 20000 réfugiés Mauritaniens au Sénégal et 5000 au Mali.

Le problème est donc entier et il ne sert à rien de continuer à faire comme si de rien n'était.

En effet au moment où des concitoyens privés de tout continuent à endurer les pires épreuves de l'exil, et au moment où l'occasion se pré-

sente enfin pour régler pour de bon ce douloureux problème, il est tout à fait écœurant que certains hommes politiques de la trempe de Boidiel se donnent le luxe d'ignorer ce grave dossier et poussent l'audace jusqu'à préconiser de le dépasser purement et simplement pour mieux se consacrer à l'avenir.

Il y a lieu de souligner ici que ce problème reste entier malgré le vote d'une loi d'amnistie qui n'en est pas une et les dénégations régulières de l'ex régime, dénégations qui comme on le voit se poursuivent aujourd'hui par l'entremise des

hommes du système déchu.

Rien ne sert de continuer à tourner autour du pot, la seule voix du salut consistera à initier un retour organisé des victimes et leur rétablissement dans leur droit. Quant aux auteurs des exactions dont la liste exhaustive est connu on doit statuer sur leur sort.

Les autorités ont le choix entre l'organisation d'un procès traditionnel ou l'institution d'une commission vérité et réconciliation à la Sud-Africaine ou à la marocaine.

BAKARI GUËYE